

Publié le 16 avril 2014 à 15h08 | Mis à jour le 16 avril 2014 à 15h08

Santé et sécurité: des mesures à prendre pour les sinistrés



Imacom, Jessica Garneau



Claude Plante

La Tribune

(Sherbrooke) Des précautions sont à prendre chez ceux qui ont été inondés à la suite de la crue des eaux des rivières. La Régie de la santé et des services sociaux de l'Estrie fait valoir que des consignes sont de mise pour réduire les risques pour la santé et la sécurité.

Puisque l'eau et l'électricité peuvent causer des électrocutions, on suggère de consulter un électricien ou suivre les recommandations des pompiers pour déterminer si le courant doit être coupé.

De plus, les appareils de chauffage d'appoint, de cuisson, ou de barbecue

conçus pour l'extérieur, les équipements de camping, les pompes et les génératrices peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du monoxyde de carbone.

Les risques d'hypothermie sont possibles lorsqu'on est mouillé ou dans un milieu froid. On suggère de rester au sec et au chaud, de bouger, de boire et de manger chaud. On doit consulter les services médicaux sans délai si des frissons difficiles à contrôler apparaissent.

On demande aussi de porter une attention particulière aux jeunes enfants et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Dans le cas d'une évacuation, on doit prévoir les médicaments nécessaires pour les personnes qui prennent une médication régulière et continue. Il faut jeter tout médicament qui a touché l'eau d'inondation et s'en procurer d'autres, avertit-on.

Il en est de même pour les aliments. La nourriture souillée peut causer des intoxications alimentaires et la gastroentérite.

L'eau peut contenir des microbes et des produits chimiques, insistent les autorités.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.